



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Avenir de la ligne ferroviaire Bourges-Montluçon

Question orale n° 807

Texte de la question

M. Nicolas Sansu interroge M. le ministre des transports sur l'avenir de la ligne ferroviaire Bourges-Montluçon permettant de désenclaver le grand Centre de la France, alors que les lignes Paris-Orléans-Limoges-Toulouse et Paris-Clermont connaissent des investissements de modernisation et de capacité. Saisi par des associations d'usagers, telles que Codérail, il lui demande les intentions du Gouvernement quant à l'électrification de cette ligne, si utile dans la réussite de l'ambition ferroviaire annoncée par le précédent PDG de la SNCF.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Sansu](#)

Circonscription : Cher (2^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 807

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [23 juin 2026](#)